

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04198

Numéro SIREN : 840 490 288

Nom ou dénomination : 2FM CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2020 sous le numéro de dépôt A2020/008652

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**LYON**

**A2020/008652**



5435169

**Dénomination :** 2FM CONCEPT  
**Adresse :** 46 boulevard Des Allées 69420 Ampuis -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2018B04198  
**n° d'identification :** 840 490 288  
**n° de dépôt :** A2020/008652  
**Date du dépôt :** 03/03/2020

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale du 03/01/2020



5435169

**2FM CONCEPT**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 4 000 euros**  
**Siège social : 46, Boulevard des Allées**  
**69420 AMPUIS**  
**840 490 288 RCS LYON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JANVIER 2020**

L'an 2020,  
Le 3 janvier,  
A 11 heures,

Les associés de la société 2FM CONCEPT se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

La société HOLDING FM, titulaire de 240 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,  
Monsieur Maxime FOUILLAND, titulaire de 160 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 400 actions sur les 400 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck MESSINA.

Monsieur Maxime FOUILLAND est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

 FN.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Franck MESSINA de son mandat de Président à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, nomme en qualité de nouveau Président, à compter du même jour et pour la durée illimitée :

La société HOLDING FM, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 21 000 euros, Dont le siège social est 46, Boulevard des Allées, 69420 AMPUIS, Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 879 547 289 RCS LYON, Représentée par son Président, Monsieur Franck MESSINA.

La société HOLDING FM exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

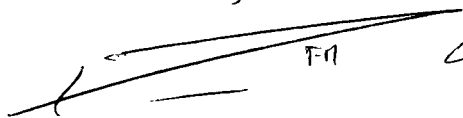
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les le président démissionnaire et les associés présents.

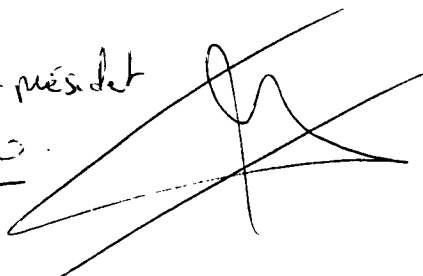
Franck MESSINA<sup>1</sup>

Maxime FOUILLAND

p/HOLDING FM<sup>2</sup>  
Franck MESSINA

Bon pour démission des fonctions de président  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

  
FM



Bon pour acceptation des fonctions  
de président à compter du 1<sup>er</sup>  
janvier 2020

  
FM

<sup>1</sup> Faire précéder la signature de la mention « bon pour démission des fonctions de Président à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

<sup>2</sup> Faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Président à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

  
FM